

Yeshoua le nazaréen, Yeshoua le pharisien (deuxième partie)

Les disputes pharisiennes de Yeshoua

Si nous lisons le nouveau testament en ignorant ou sans tenir compte du contexte juif de l'époque de Yeshoua (Jésus), nous lui feront dire des choses qu'il n'a pas dites, ou nous lui prêterons des intentions qu'il n'avait pas. Cela fait de Yeshoua un anti-pharisien et anti-juif, et a pour effet de produire de l'anti-judaïsme ou de l'anti-sémitisme.

Or Yeshoua était loin d'être anti-juif. En disant à la samaritaine « Ne sais-tu pas que le salut vient des Juifs ? » (Jean 4.22), Yeshoua confirme que le peuple d'Israël reste le peuple témoin de Dieu.

De plus, voyant son peuple, le peuple Juif, divisé et fractionné en plusieurs sectes (et que les disputes entre sectes tournaient parfois au drame), il dira « J'ai voulu vous rassembler comme une poule rassemble ses poussins sous ses ailes, mais vous ne l'avez pas voulu » (Matthieu 23.37). Yeshoua voulait rassembler les Juifs comme une mère rassemble ses enfants. Sans oublier qu'il pleure en prophétisant la destruction de Jérusalem (Luc 19.41).

Il faut savoir que les disputes entre sectes juives allaient parfois jusqu'à la guerre civile, comme par exemple celle qui a opposé les pharisiens aux sadducéens, durant le règne d'Alexandre Jannée entre l'an 106 et 76 avant l'E.C. Une année lors de la fête de souccot, Alexandre fils d'Hyrcane, qui était grand prêtre sadducéen, a corrompu la cérémonie de la libation de l'eau, ce qui déclencha une guerre civile qui dura 6 ans et fit plus de 50000 morts. A cette époque, Alexandre fit crucifier 800 pharisiens¹.

Après cette guerre, les pharisiens vécurent en parfaite union, jusqu'au jour où Beth Shammaï voulut imposer 18 mesures ou règles (Shabbat 13b) à tous les juifs. Beth Hillel s'opposa à ces mesures. Le Talmud rapporte qu'à cause de cette dispute plusieurs membres de Beth Hillel furent assassinés. En découvrant ces 2 détails historiques importants, nous comprenons mieux pourquoi

¹ Flavius Joseph, Antiquité des Juifs, ch.14 section 2

Yeshoua était un adversaire redoutable, premièrement des pharisiens de Beth Shammaï, et deuxièmement des sadducéens.

Si nous tenons compte du contexte juif de l'époque de Yeshoua, nous serons vite persuadés que toutes les disputes que Yeshoua a eues avec les scribes et les pharisiens étaient quelque chose de courant et normal parmi les pharisiens. Elles portaient le nom de disputes « lèshem shamaïm », disputes « au nom du Ciel », que l'on peut qualifier de disputes théologiques.

Nous avons déjà passé en revue les différentes sectes juives avec leurs particularités. Dans le Talmud il existe des qualificatifs voir des insultes typiquement juives, ce sont des insultes sans être des insultes, ce sont plutôt des critiques. Ces critiques que nous trouvons dans le Talmud sont identiques à celles des évangiles. En voici la liste :

Hypocrite

Race de vipère

Sépulcre blanchi

Fils de Bélial (ou fils de Satan / fils du mal)

Synagogue de Satan

Bâtitteur de mur (ceux qui empêchent aux gens l'accès facile à Dieu)

Mur blanchi

Insensé

Le Talmud témoigne que l'attitude de Yeshoua envers les pharisiens n'avait rien d'extraordinaire par rapport à certains autres rabbins de son temps.

Les critiques que Yeshoua faisait des pharisiens de beth Shammaï, ainsi que celles que l'on trouve dans les rouleaux de la mer morte dans le document de Damas, où Shammaï est appelé « Prédicateur du mensonge » et les shammaïens « des traîtres qui construisent des murs rachitiques », ne sont pas plus hostiles que celles faites par rabbi Dosa ben Harkinas, un célèbre sage du premier siècle, qui appela son frère Yehonathan « le fils premier-né de Satan » (traité Yevamot 16a du Talmud.), parce que Yehonathan avait tranché en suivant l'opinion de beth Shammaï au lieu de beth Hillel, dans un cas sérieux concernant le mariage et le lévirat.

Dans Sanhedrin 103a, il est écrit : "Rabbi Chisda a dit au nom de Rabbi Yirmeyahou bar Abba : quatre catégories de Pharisiens n'apparaîtront pas devant la présence de Dieu. Ce sont la catégorie des moqueurs, la catégorie des menteurs, la catégories des hypocrites et la catégorie des calomniateurs." Et il cite à chaque fois des versets Bibliques pour prouver que ces quatre catégories de personnes ne pourront pas se présenter devant la présence de Dieu.

Dans Sotah 20a, il est écrit: "Rabbi Yehoshoua a dit: un pieux insensé, un trompeur habile, un Pharisien efféminé et la plaie des Pharisiens provoquent la destruction du monde."

Ces passages du Talmud nous montre clairement qu'au 1^e siècle, ce genre de disputes étaient chose courante : c'était déjà le cas avant Yeshoua, les disputes entre Shammaï et Hillel en sont la preuve. En découvrant ces deux personnages, nous aurons l'impression de découvrir une introduction aux évangiles et nous ne nous sentirons pas étrangers à leurs discours et disputes. Nous comprendrons mieux tout le contexte du livre des actes des apôtres et des polémiques du vivant de Yeshoua et de l'après-Yeshoua.

Shammaï et Hillel

Hillel était président du sanhédrin pharisien de l'an -30 jusqu'en l'an 10 de l'ère chrétienne. Yeshoua avait alors entre 14 et 16 ans. A la mort d'Hillel, Shammaï qui était vice-président du sanhédrin lui succéda jusqu'en l'an 30. La mort de Shammaï coïncide plus ou moins avec celle de Yeshoua. Cela signifie que depuis son adolescence et tout au long de son ministère, c'est Shammaï qui est le président du sanhédrin. Lorsque Shammaï meurt, il cède la place à Gamaliel (petit-fils de Hillel) dont les fils et petit-fils lui succéderont jusqu'à la fin du 2^e siècle.

Il est intéressant de noter que Siméon fils de Gamaliel II (2^e siècle), quelques 200 ans après son ancêtre Gamaliel et 5 générations après Hillel, enseigne encore aux sages du peuple juif de ne pas imposer aux peuples des contraintes **trop difficiles à supporter** (Avoda Zara 36a)

Si nous comparons cet enseignement à celui du chapitre 15 des actes des apôtres, verset 19, la ressemblance est frappante. Nous avons déjà parlé de l'héritage que constitue l'enseignement familial

de Hillel, qui, détail une fois de plus très important, est de descendance davidique, comme Yeshoua.

Hillel et Shammaï étaient tous les deux contemporains de Yeshoua. Ce contexte historique nous montre pourquoi Yeshoua sera confronté quotidiennement aux disputes qui opposent ces deux écoles pharisiennes. Il devra en effet prendre position sur des halakhot (lois) existantes.

Shammaï et Hillel forment le couple de sages le plus célèbre de l'histoire talmudique. Shammaï est le tenant de la rigueur de la loi, Hillel penche quant à lui toujours pour une interprétation plus souple de la loi.

Une histoire fort célèbre raconte qu'un non juif est allé trouver Shammaï pour lui demander « Apprends-moi toute la Torah le temps que je me tienne sur un pied, et alors je me convertirai au judaïsme ». Shammaï le chassa avec la baguette qu'il avait toujours dans la main à cette époque. Ce même non juif alla alors trouver Hillel, et lui fit la même requête. Hillel lui répondit positivement. Il lui dit :

- 1) Ne fais pas aux autres ce que tu ne veux pas qu'on te fasse
- 2) Voilà toute la Torah, maintenant va et étudie le reste.

Ces deux maîtres fondèrent deux écoles pharisiennes rivales, beth Hillel et beth Shammaï.

L'école de Shammaï était la plus représentée avant la destruction du temple ; Yeshoua, qui dans 90% des cas citait Hillel (l'indulgence) avait alors un grand nombre de contestataires, étant donné que les disciples de Shammaï étaient plus nombreux que ceux d'Hillel.

Conclusion : Lorsque Yeshoua se dispute avec les scribes et les pharisiens, il s'agit de shammaïens et non pas tous pharisiens confondus.

Beth Shammaï utilisait la tactique de se concerter et de s'assembler en groupe pour affronter beth Hillel dans le temple (voir Betsah 20a dans le Talmud), exactement comme ils le faisaient lorsqu'ils affrontaient Yeshoua (voir Matthieu 22.15)

Il est donc très important lorsque nous lisons le nouveau testament, que nous puissions faire la distinction et comprendre avec quel type de pharisien Yeshoua est en conflit, afin de ne pas loger tout le monde à la même enseigne et risquer de tomber dans l'anti-judaïsme, voir même l'anti-sémitisme.

Après l'an 70, à cause de la destruction du temple, provoquée par les zélotes, qui étaient des pharisiens de Beth Shammaï, il y eut un changement radical : l'école de Hillel fit dès lors prévaloir ses vues.

Après une lutte de près d'un siècle, les sages déclareront en l'an 135 à Yavné que les deux écoles enseignaient la Parole de Dieu, mais la règle sera dorénavant de suivre beth Hillel.

Les enseignements d'Hillel, de Yeshoua et de Shammaï

A) Faire des nations des disciples

Hillel a enseigné « Aime l'humanité et rapproche-la de la Torah » (Pirké Avot 1.12).

Yeshoua a demandé à ses disciples « Faites de toutes les nations des disciples » (Matthieu 28.19).

Shammaï a enseigné « Aucun non juif ne mérite une part dans le monde à venir » (à la résurrection) (Sanhedrin 105a).
Shammaï évitait le plus possible le contact avec les non juifs.

B) Les riches et les pauvres

Hillel n'hésita pas à critiquer l'opulence dans laquelle vivaient à son époque les familles riches et puissantes de Jérusalem (Avot 2.7)

Yeshoua traites les sadducéens de voleurs et de corrompus (Marc 11.17). Il demande aux riches d'abandonner leurs richesses pour servir Dieu (Matthieu 19.21).

En tant que président du Sanhédrin **Hillel** s'efforça de rendre l'étude de la bible le plus accessible possible à tous ses semblables, alors qu'à cette époque les enseignants avaient souvent tendance à effectuer une sélection pour choisir leurs élèves.

Shammaï par exemple choisissait des gens de bonne famille et fortunés, et très probablement avec un quotient intellectuel élevé.

Hillel refusait de se comporter de la même façon. Il enseignait la Torah à des ouvriers sur le chemin du travail et recevait chez lui ceux qui souhaitaient lui poser des questions. Il définit cependant des critères élevés pour ses élèves : il fallait étudier la Torah avec abnégation, avec des intentions pures et non pour d'autres raisons (Avot 1.12-13). Hillel enseignait aussi « N'étudie pas la Torah pour en faire une couronne » (par orgueil, pour se faire remarquer par les autres) et « Celui qui exploite la couronne (de la Torah) périra » (Avot 1.14).

Hillel enseignait toutes les couches sociales du peuple, les riches comme les pauvres, les juifs et les non juifs : l'enseignement d'Hillel est basé sur l'amour du prochain. Il enseigne les deux commandements les plus importants de la Torah : aime Dieu et aime ton prochain. Il enseigne aussi qui est ton prochain.

Yeshoua a aussi des critères élevés : « Soyez donc parfaits, comme votre Père céleste est parfait. » (Matthieu 5.48)

Il condamne l'attitude de certains pharisiens qui font en sorte de se faire voir des hommes (Matthieu 6.5).

Yeshoua enseigne aussi toutes les couches sociales du peuple, de la prostituée au docteur de la loi - il mange chez les publicains, chez les pharisiens et les gens de mauvaise vie.

A travers la parabole du bon Samaritain, Yeshoua définit aussi qui est notre prochain.

Les 7 sortes de pharisiens

La première question à laquelle nous devons répondre est : que signifie le terme pharisien ?

Pharisien vient de l'hébreu peroush, signifiant « être séparé ».

Ce n'est cependant pas la définition retenue par le dictionnaire ni l'image qu'en donne le christianisme.

Dans le dictionnaire Larousse nous trouvons plusieurs définitions :

Pharisaïque : qui tient du caractère ou des habitudes des pharisiens : orgueil pharisaïque.

Pharisaïsme : caractère des pharisiens. Hypocrisie, duplicité, fausseté, fourberie

Pharisien : membre d'une secte de Juifs qui se distinguaient par une minutieuse observance des règles de la loi mosaïque.
Homme hypocrite ou orgueilleux.

L'image que le christianisme a aujourd'hui du pharisien est sans aucun doute un héritage des pères de l'église et de l'église catholique : un pharisien, c'est un hypocrite et un orgueilleux. En effet, Yeshoua va s'opposer vivement à ce type de pharisien.

Les rabbins recensent 7 types de pharisiens dans le Talmud (Sotah 22b) :

1). Les « Forts d'épaule », Ils écrivent leurs actions sur leur dos pour se faire honorer des hommes. 2). Les « Pointilleux », qui vont par les rues, traînant, pour se faire remarquer ; en faisant de petits pas sans lever les pieds. 3). Les « Cogne-tête, » ceux là ferment les yeux, soi-disant pour ne pas voir les femmes et vont se cogner le front contre les murs. 4). Les « Humbles renforcés » qui marchent pliés en deux. Ils se montrent comme s'ils avaient déjà tout accompli, et veulent en faire plus. 5). Les « Pharisiens de calcul » qui ne pratiquent la Loi que pour avoir les récompenses qu'elle promet, et non par amour pour Dieu. 6). Les « Pharisiens de la peur », qui ne font le bien que dans la crainte du châtement. 7). Les « Pharisiens du devoir », ceux là sont les bons.

Pour le christianisme le pharisien est un hypocrite et un orgueilleux. Les rabbins n'hésitent pas non plus à dénoncer ce type de pharisien. Cependant, réduire l'image du pharisaïsme à ces 2 types de personnages serait une grave erreur, car quasi l'entièreté de la doctrine chrétienne est pharisaïque : la résurrection des morts, le baptême, l'exorcisme (chasser les mauvais esprits), le royaume de Dieu, etc. Les pharisiens du devoir, décrits dans le Talmud, ceux-là sont les bons.

Nous allons passer en revue plusieurs passages du Talmud pour avoir une meilleure compréhension de ce qui se passe dans le nouveau testament.

a) les pharisiens qui étaient riches

Nous apprenons par le talmud que Hillel était un pauvre (*Yoma 35b ; Sotah 12a*).

Hillel a dit : « *Au plus quelqu'un a de possessions matérielles, au plus il a de distractions (Pirkei Avot 2:7)*. Rabbi Yehoudah HaNassi, un descendant d'Hillel, a dit : « *Celui qui accepte les plaisirs de ce monde est privé des plaisirs du Monde-à-Venir (à la résurrection), et vice-versa* » (*Avot d' Rabbi Nathan 28:43a*).

Yeshoua était ainsi d'accord avec Beth Hillel lorsqu'il déclara : « *Malheur à vous qui êtes riches, car vous avez reçu votre consolation. Malheur à vous qui êtes rassasiés, car vous serez affamés. Malheur à vous qui riez, car vous serez dans le deuil et vous pleurerez. Malheur à vous lorsque les hommes parleront de vous en bien, car c'est ainsi que leurs pères agirent avec les faux prophètes* » (*Luc 6:20-26*).

Yeshoua a dit : « *Bénis êtes-vous, pauvres ; car à vous appartient le Royaume de Dieu* » (*Luc 6:20*). Yeshoua prêchait l'Évangile « *aux pauvres* » (*Luc 4:18*). Hillel était le porte-parole des Juifs pauvres, alors que Shammaï était celui des Juifs riches.

Or les Shammaïens dirigeaient le Sanhedrin pharisien à cette époque-là, et étaient par conséquent très riches . Les Shammaïens provenaient de bonnes familles et d'un haut rang social.

Beth Shammaï a établi le déroulement des événements selon les conditions de vie des riches (*Berakhot 8:1*). Par exemple, Hillel acceptait la bénédiction sur le pain comme s'appliquant à l'entièreté du repas, étant donné que le pain était l'aliment principal des pauvres. Beth Shammaï trancha différemment en se basant sur le repas des riches, et déclara qu'il fallait une Berakhah (bénédiction) différente sur tous les aliments (*Berakhot 6:5*).

L'opinion de Beth Hillel était que « *tout le monde devait être enseigné* », aussi bien les riches que les pauvres, alors que l'ancienne

tradition de Beth Shammaï était de n'instruire que ceux qui provenaient de bonnes familles, qui étaient sages, érudits, et riches (*Avot d' Rabbi Nathan 1:3*).

Shammaï fait une distinction entre les riches et les pauvres, il élève les gens de bonne famille, les sages et les érudits.

Faire une distinction entre les riches et les pauvres, ce n'est pas ce que la Torah enseigne. En effet, la Torah enseigne à ne pas favoriser les riches, ni à défavoriser les pauvres (Lévitique 19.15). Ces halakhot shamaïennes sont donc des lois d'hommes. C'est contre ces lois que Yeshoua va s'opposer.

b) les Pharisiens qui s'opposaient à ce que l'on prêche aux pécheurs repentants

Yeshoua aurait mené une vie « séparée des pécheurs » (*Hébreux 7:26*). Mais, tout en étant éloigné des pécheurs DÉLIBÉRÉS, il enseignait et s'associait aux pécheurs REPENTANTS. Dans *Matthieu 9:10*, après avoir vu Yeshoua manger avec des gens de mauvaises mœurs, les Pharisiens furent offusqués. Et Yeshoua leur répondit : « Ce ne sont pas ceux qui sont bien portant qui ont besoin de médecin, mais les malades » (*Matthieu 9:12*).

La réponse de Yeshoua ne peut se comprendre que dans le contexte d'un autre débat entre Beth Shammaï et Beth Hillel. Beth Shammaï disait que la Torah ne devait être enseignée qu'à ceux qui étaient sages, humbles, de bonnes familles et riches, alors que Beth Hillel trancha qu'il faut enseigner la Torah à tout le monde, sans distinction (*Avot d' Rabbi Nathan, fin du chap. 2*).

Hillel a dit : « *Au plus il y a de Torah, au plus il y a de la vie* » (*Pirkei Avot 2:6*) et aussi « *Là où les hommes dispersent, toi tu dois rassembler ! Et là où il n'y a personne intéressé par la Torah, toi conserve-là ! Et là où il n'y a pas d'hommes, toi sois un homme !* » Yeshoua a dit une chose similaire en disant : « *Celui qui n'assemble pas avec moi disperse !* » (*Luc 11:23*).

c) les pharisiens qui « lient de lourds fardeaux » et les imposent aux hommes

Pour rappel, une halakha (pluriel halakhot) désigne une obligation religieuse à laquelle doivent se soumettre les juifs, aussi bien dans leur relation avec leur prochain que dans leur rapport à Dieu. Elle englobe pratiquement tous les aspects de la vie, naissance, mariage, les joies et les peines, l'agriculture, le commerce, l'éthique et la théologie. Le mot halakha est dérivé du mot halakh, qui signifie « marcher ». En effet, ce système de lois enseigne la voie que doit suivre le peuple juif. C'est-à-dire la marche à suivre que le rabbi enseigne à ses disciples.

Yeshoua a dit de ses adversaires qu'ils « **lient de lourds fardeaux** » (*Matthieu 23:4*) et « filtrent le moucheron » (*Matthieu 23:24*) et imposent la dîme sur « la menthe, l'aneth et le cumin » (*Matthieu 23:23*). Toutes ces phrases font là encore référence, non pas à tous les Pharisiens, mais à ceux de Beth Shammaï. Rabbi Eliezer, le Shammaïen (*Shabbat 130b ; Niddah 7b*), par exemple, enseignait que les plantes et les arbres cultivés pour leurs graines devaient aussi voir leurs feuilles, leurs gousses et leurs tiges se faire dîmer également (*Ma'asserot 4:5-6*). Imaginez un peu le temps et le travail que représentaient de telles halakhot (règles) impossibles à réaliser.

Si nous ne comprenons pas la pensée Hébraïque, nous ne pouvons pas comprendre la phrase « ils lient de lourds fardeaux. » Le mot « lier » est un terme halakhique, qui signifie « proclamer une décision halakhique qui rend obligatoire », et « délier » signifie « proclamer une décision halakhique qui rend exempt. » Ce que Yeshoua veut dire ici c'est que ces gens tranchent des Halakhot qui rendent **pesante** la vie d'un Juif religieux. Beth Shammaï imposait une dîme sur l'huile achetée à des Juifs non-pratiquants, alors qu'Hillel ne le demandait pas. Cela illustre très clairement que Yeshoua était en train de critiquer. Là encore, il ne s'agit clairement pas de TOUS les Pharisiens, mais de ceux de Beth Shammaï.

La miséricorde caractérisait la doctrine d'Hillel (*Midrash Vayikra Rabbah 34:3 ; Nedarim 39b ; Sanhedrin 11a*). Lors d'une discussion concernant le Jour du Jugement, Beth Hillel enseigna que ceux qui n'étaient pas totalement justes, mais qui avaient plus de bonnes actions que de mauvaises actions, recevront la miséricorde de Dieu,

alors que Beth Shammaï enseigna qu'ils goûteront aux feux de la Géhenne (*Tosefta Sanhedrin 13:3 ; Rosh HaShanah 16b*).

Hillel a enseigné : « *Rends tes dispositions toujours sympathiques pour ton prochain* » (*Ketoubbot 17a*). Rabbi Yochanan ben Zakaï, le disciple directe d'Hillel, avait l'habitude de dire : « *Je désire la miséricorde et non les sacrifices* » (*Avot d' Rabbi Nathan 1:4*).

Yeshoua a dit, « *Je prends plaisir à la miséricorde et non dans les sacrifices* » (*Matthieu 12:7*) et « *Mon joug et mon fardeau sont légers* » (*Matthieu 11:30*), comme le joug et le fardeau des Hilléliens. De par cette phrase, il est clair que Yeshoua n'est pas en train de dire qu'avec lui, il n'y a plus de Halakhot ni de règles à suivre. Au contraire, ce qu'il dit, c'est qu'il se base sur des Halakhot et règles qui sont réalisables, comme celles de Beth Hillel, et non pas comme celles de Beth Shammaï, qui sont IMPOSSIBLES à appliquer. D'ailleurs, c'est le sens du verset : « *Les commandements de Dieu ne sont pas pénibles* » (*1 Jean 5:3*)

La Halakha d'Hillel n'était pas pénible, c'est celle de Shammaï qui l'était. Loger TOUS les Pharisiens et TOUT le Pharisianisme sous la même enseigne serait donc une erreur.

d) les pharisiens qui n'accomplissent pas leurs devoirs à cause d'un vœux

Yeshoua condamna les Pharisiens pour avoir permis aux gens de consacrer tous leurs biens au Temple, rendant ainsi impossible de pourvoir aux besoins de leurs parents (*Marc 7:12 ; Matthieu 15:3-9*). Notons qu'une telle halakhah n'existe nulle part dans toute la littérature Rabbinique. L'opinion majoritaire du Talmud est qu'il est interdit, et peu importe les raisons et les circonstances, de consacrer tous ses biens au Temple (*Arakhin 28a et 6:2*).

Par contre, il existe un cas Talmudique qui ressemble fort à ce que Yeshoua est en train de dire ici, et qui nous indique qu'il parlait là encore à des Shammaïens. En effet, le Talmud (*Shabbat 127b*) mentionne l'histoire d'un Shammaïen, qui malgré l'interdiction Talmudique de consacrer tous ses biens au Temple, consacra « tous

ses biens au Ciel », et à cause de cela, il fut incapable de payer le salaire de ses employés (*Sheitot d'Rabbi Chai Gaon, sur Shemot 40*). Lorsqu'on lui réclama de payer les salaires, ce Shammaïen déclara qu'il ne pourrait plus jamais se défaire d'un vœu fait au Temple (Nazir 9a), mais il changea d'avis plus tard (*Arakhin 28a*), étant donné que payer le salaire de son employé est une obligation Biblique.

Dans ce sens-là, lorsqu'il s'adressa à ces Shammaïens, Yeshoua avait raison de dire : « *Vous rejetez le commandement de Dieu, afin de garder votre tradition (Shammaïenne)* » (*Marc 7:9*).

Ici encore, Yeshoua s'oppose vivement aux lois shamaïennes, appelées lois d'homme.

e) les pharisiens qui prônaient la vengeance

Yeshoua condamna les Pharisiens pour avoir enseigné « œil pour œil » au sens littéral (*Matthieu 5:38-39*). Or, JAMAIS ce verset d'un œil pour un œil et d'une dent pour une dent ne fut interprété littéralement dans le Judaïsme. En fait, le SEUL Rabbín dans toute la littérature Rabbinique à avoir interprété « *œil pour œil, dent pour dent* » au sens littéral est Rabbi Eliezer (*Bava Kama 84a*), qui était connu pour n'avoir jamais dévié des enseignements de Beth Shammaï (*Shabbat 130b ; Niddah 7b*).

Nous pouvons donc en déduire qu'il tirait son enseignement de ce qu'a dit Shammaï, et que c'est de l'interprétation de Beth Shammaï que Yeshoua était en train de parler ici. Il y a de nombreux passages dans le Talmud qui enseignent à ne pas répondre ni aux provocations ni aux insultes, mais de les ignorer. Hillel lui-même a dit : « *Ce qui t'est détestable, ne le fais pas à tes semblables* » (*Shabbat 31a*). Yeshoua fera écho à cet enseignement en disant : « *Tout ce que vous voulez que les hommes vous fassent, faites-le pour eux* » (*Matthieu 7:12*).

Il est à noter que Yeshoua reprendra aussi les Esséniens, qui avaient instauré une halakha disant qu'il faut haïr son ennemi. Dans le même contexte, Yeshoua reprendra aussi les Zélotes et les Esséniens

qui étaient des gens armés, en disant de ne pas tirer l'épée. Car tous ceux qui prendront l'épée périront par l'épée (Matthieu 26.52). Cette prophétie de Yeshoua s'accomplira malheureusement en l'an 70 avec la destruction du temple. Les Zélotes (de l'école de Shammaï) seront littéralement tous massacrés par les Romains. Les pharisiens d'Hillel étaient contre toute révolte armée contre l'opresseur romain.

f) les pharisiens meurtriers

Yeshoua condamna les Pharisiens en disant : « *Vous êtes les fils de ceux qui ont tué les prophètes* » (Matthieu 23:29-37). Yeshoua cite les Pharisiens comme ayant déclaré, « *Nous ne nous serions jamais joints à l'effusion de sang des Prophètes si nous avions vécu à l'époque de nos pères.* » Yeshoua leur répond, « *Vous témoignez ainsi contre vous-mêmes que vous êtes **les fils de ceux qui ont tué les prophètes*** », indiquant par-là qu'il y a un lien étroit entre ces Pharisiens à qui il s'adresse et ceux qui ont tué les « prophètes ». Or, comment les Pharisiens de son époque pouvaient-ils avoir un lien étroit avec les Juifs qui ont assassinés les prophètes des temps Bibliques ? C'est que, par le terme « Prophète », Yeshoua, ici, n'est pas en train de parler des prophètes des temps Bibliques.

Les tous premiers débats entre Beth Hillel et Beth Shammaï concernaient « dix-huit mesures (halakhot) » (*Shabbat 13b*) que Beth Shammaï cherchait à imposer aux Juifs. Beth Hillel s'opposa à ces mesures et le Talmud rapporte qu'au cours du débat, pour faire imposer leur point de vue, un certain nombre des membres de Beth Hillel furent assassinés par les membres de Beth Shammaï (*Talmud Bavli Shabbat 17a ; Talmud Yeroushalmi Shabbat 1:3*).

Beaucoup des disciples d'Hillel, dont certains qui furent tués ce jour-là, étaient appelés dans le Talmud « Prophètes » (*Soukkah 28a ; Bava Batra 134a*). Ce massacre des disciples de Beth Hillel qui permit aux disciples de Beth Shammaï d'être majoritaire dans le Sanhedrin Pharisien eut lieu quelque part entre l'an -20 et l'an -10 avant l'E.C., et Yeshoua prononça ces paroles quelque part aux alentours de l'an 30 de l'E.C., faisant donc de ces Pharisiens de Beth Shammaï les fils des Pharisiens Shammaïens qui assassinèrent les Prophètes.

Plus loin, Yeshoua accusa ces mêmes Pharisiens de Beth Shammaï d'avoir assassiné Zekharyah ben Barachie dans le Temple (*Matthieu 23:35*), comme nous le relate également Flavie Joseph (*Les Guerres des Juifs 4:335*).

Shammaï avait enseigné que celui qui engage ou envoie quelqu'un pour aller tuer une autre personne est lui-même coupable de l'assassinat (*Kiddoushin 43a*), d'où les paroles de Yeshoua : « *Vous témoignez ainsi contre vous-mêmes que vous êtes les fils de ceux qui ont tué les prophètes* », car ce n'était peut-être pas vous au sens littéral, mais puisque ce sont des membres de Beth Shammaï qui l'ont fait, et que vous restez associés à Beth Shammaï malgré ce qu'ils ont fait, vous témoignez donc bien contre vous-mêmes que vous êtes la postérité de ses assassins qui tuèrent les disciples d'Hillel, ainsi que Zekharyah ben Barachie.

Tout cela sont les preuves que ce ne sont pas les Pharisiens que Yeshoua est en train de condamner ici, mais qu'il condamnait Beth Shammaï. Les Pharisiens de Beth Hillel étaient connus pour avoir interdit à un Juif de livrer un autre Juif aux occupants Romains, peu importe le crime qu'il avait commis. Tout devait se régler en famille, entre Juifs, et c'est la raison pour laquelle Gamaliel intercédait au Sanhedrin Pharisien pour que les Nazaréens aient la vie sauve.

g) les pharisiens qui interdisaient de prier pour un malade un jour de Shabbat

Yeshoua a guéri un homme un jour de Shabbat par la prière uniquement, sans toucher la personne (*Matthieu 12:9-14*).

Au verset 10, « *Ils demandèrent à Yeshoua : Est-il permis de faire une guérison les jours de shabbat ? C'était afin de pouvoir l'accuser* » il s'agit d'un autre débat entre Beth Shammaï et Beth Hillel quant à savoir s'il est permis de PRIER pour un malade un jour de Shabbat (*Tosefta Shabbat 17:14*). Beth Hillel a permis une telle prière. Beth Shammaï l'a interdite. La Halakhah suit Beth Hillel, et aujourd'hui encore, dans toutes les Synagogues, lorsqu'à Shabbat il y a une personne qui est appelé à la Torah qui souhaite que l'on prie pour un malade, la prière « *Mi SheBerakh* » est prévue à cet effet. Hillel enseigne que guérir par la foi, un jour de shabbat, est permis

(Tosefta 7.14). Yeshoua dira qu'il est permis de faire le bien un jour de shabbat (Matthieu 12.12).

C'est ce qui est encore enseigné dans les synagogues aujourd'hui : un homme a l'obligation de porter secours à un autre homme s'il est en danger, même si c'est un jour de shabbat. Si quelqu'un a **absolument** besoin d'un médicament le jour du shabbat, il faut le lui procurer, car dans ce cas la vie a priorité sur le respect du commandement. En effet, Dieu dit qu'il donne les commandements « afin que vous viviez » (Deutéronome 4.1).

C'est dans ce contexte qu'il faut comprendre Matthieu 12.1-5 lorsque les disciples de Yeshoua avaient faim un jour de shabbat, et qu'ils se mirent à arracher les épis de blés car ils avaient faim : ils avaient **absolument** besoin de manger. La réponse de Yeshoua en est la preuve :

David et ceux qui étaient avec lui avaient faim, ils avaient absolument besoin de manger. Le sacrificateur prit les pains de proposition consacrés à l'Éternel et les donna à David qui était en fuite. De plus Yeshoua était un pharisien galiléen, et la tradition halakhique galiléenne permettait le froissement des épis de blé à la main le jour du shabbat.

La connaissance de tous ces petits détails nous évite de tirer de fausses conclusions, comme par exemple que Yeshoua aurait aboli le shabbat. Yeshoua n'a jamais enfreint la Torah, puisqu'il dira de ne pas enlever un seul yota (yod) de la loi ni même un petit trait de lettre (Matthieu 5.17-20).

En plus de prier pour un malade le jour de Shabbat, la remarque de Yeshoua selon laquelle « *Le Shabbat a été donné à l'homme et non pas l'homme au Shabbat* », sous-entend d'autres disputes entre les deux écoles Pharisiennes, comme par exemple le fait que Beth Shammaï a interdit de promettre l'aumône aux pauvres à Shabbat dans la Synagogue, même pour le mariage d'un orphelin Beth Shammaï a interdit de faire un arrangement de fiançailles à Shabbat, de discuter à Shabbat de l'éducation d'un jeune enfant, de reconforter à Shabbat les endeuillés et même de visiter les malades à Shabbat, alors que Beth Hillel permet tout cela (*Tosefta Shabbat 17:14 ; Shabbat 12a*).

Tous ces passages talmudiques confirment qu'avec les halakhot d'Hillel, la vie religieuse d'un juif était plus légère, au contraire de celles de Shammaï, qui étaient impossibles à réaliser. Yeshoua appellera les halakhot de Shammaï « lois d'hommes », alors que les commandements de Dieu sont qualifiés de légers.

h) les pharisiens qui interdisaient de porter à Shabbat

Yeshoua aurait guéri un homme paralysé à Shabbat et lui aurait demandé de porter son lit et de rentrer chez lui (*Jean 5*). Les Pharisiens présents considéraient cela comme étant une transgression du Shabbat. Toute personne étrangère à la loi Juive pourrait penser que de ce fait, Yeshoua a aboli le Shabbat, et qu'il n'y a donc plus d'obligation de pratiquer le Shabbat. Mais il y a un problème avec ce raisonnement. La Loi Juive permet de porter à Shabbat sous deux conditions :

1. si la ville ou le quartier dans lequel on se trouve est entourée de murailles, porter des objets le Shabbat est permis (*Néhémie 13:15-20*) ;
2. s'il n'y a pas de murailles, il faut construire autour du quartier ce que l'on appelle un Erouv, qui est un câble placé sur des poteaux entourant le quartier, et qui sert donc de « muraille » symbolique. Il y a un Erouv autour du quartier Juif d'Anvers, ainsi que dans les villes du monde ayant une forte concentration de population Juive, comme à Londres, Manchester, New-York.

C'est précisément la raison pour laquelle le porteur de bois décrit dans la Torah (*Nombres 15:32-36*), fut mis à mort, parce que dans le désert, il n'y avait ni murailles ni Erouv, ce qui fait qu'il avait l'interdiction de porter du bois et de le faire entrer chez lui. Mais Jérusalem était une ville entourée de murailles, et il n'y avait donc aucune raison d'interdire à cet homme de porter son matelas.

i) Les Pharisiens qui se lavaient les mains AVANT de verser le vin

Dans les évangiles, les Pharisiens se plaignent auprès de Yeshoua du fait que certains de ses disciples ne se lavent pas les mains avant de manger (Matthieu 15.1). Une fois de plus, pour bien comprendre pourquoi Yeshoua se dispute avec certains pharisiens à ce sujet, il faut connaître les halakhot des deux écoles différentes, Beth Shammaï et Beth Hillel. Il s'agit en effet d'une autre dispute entre ces deux écoles pour savoir à quel moment le lavage des mains doit avoir lieu. (Mishnah Berakhot 51b). Selon le Talmud (Berakhot 43a), les repas des pharisiens commençaient par une coupe de vin, et ce n'est qu'après qu'on rompait le pain. Beth Shammaï enseigne que les mains doivent être lavées AVANT d'avoir rempli la coupe de vin. Beth Hillel enseigne que le lavage des mains devait avoir lieu plus tard, avant de rompre le pain.

Le Talmud explique (Berakhot 52a et b) que Shammaï avait peur que la coupe soit rituellement souillée **A L'EXTERIEUR** si les mains n'étaient pas lavées avant. Hillel considérait qu'il est permis d'utiliser une coupe souillée à l'extérieur.

Aujourd'hui encore il n'y a pas d'obligation de se laver les mains pour boire le vin, alors que le repas n'a pas encore commencé, mais seulement avant de rompre le pain, moment où l'on considère que le repas a commencé.

Par conséquent le passage de Matthieu 15.1 nous dit que Yeshoua, là encore, tranche selon Hillel concernant l'EXTERIEUR de la coupe et qu'il souhaite se laver les mains plus tard, avant le pain.

Le Talmud précise que ceux de Beth Shammaï considéraient tout ceux qui suivaient Hillel comme étant des gens qui mangent avec des mains souillées et impures, puisque selon eux la coupe souillée rendait aussi les mains souillées.

En effet Hillel enseignait que si la partie extérieure d'un ustensile devient impure, l'intérieur reste pur.

Mais si la partie intérieure devient souillée, le tout est impur (Mishnah Kelim 25.6).

Yeshoua utilise la même règle qu'Hillel lorsqu'il dit, « Vous pharisiens (de Beth Shammaï) vous nettoyez le dehors de la coupe et du plat, et à l'intérieur vous êtes plein de rapine et de méchanceté » (Luc 11.39, Marc 7.15 ; Matthieu 15.11).

Le Talmud enseigne exactement la même chose (Sotah 4b et Shabbat 62b). La preuve que Yeshoua et ses disciples ne mangeaient pas sans s'être lavé les mains se trouve dans Actes 10.13 Mais Pierre dit: Non, Seigneur, car je n'ai jamais rien mangé de souillé ni d'impur.

Voilà comment tous ces faits historiques sur Hillel et Shammaï dans le Talmud, ainsi que le contexte social (les riches et les pauvres, les sadducéens, l'hypocrisie des pharisiens de Shammaï) peuvent nous aider à mieux comprendre les disputes relatées dans les évangiles.

j) Les pharisiens qui aimaient être vus

Matthieu 23.5-6 Ils font toutes leurs actions pour être vus des hommes. Ainsi, ils portent de larges phylactères, et ils ont de longues franges à leurs vêtements; ils aiment la première place dans les festins, et les premiers sièges dans les synagogues;

Bien entendu, il s'agit encore d'un débat entre Beth Hillel et Beth Shammaï, en ce qui concerne la longueur des franges qui pendent au vêtement d'un Juif. Le traité Menachot 41b explique tout cela en détail. Evidemment, les phylactères et les franges de Beth Hillel étaient plus discrets que ceux de Beth Shammaï.

« Ils font **toutes** leurs action pour être vus des hommes. » Yeshoua a enseigné l'humilité. Il dit « Je suis doux et humble de cœur » (Matthieu 11.29), et encore « Quiconque s'élèvera sera abaissé, et quiconque s'abaissera sera élevé » (Matthieu 23.12).

Voici ce qu'enseigne Hillel dans midrash vayikra rabba 1.5 : Mon humiliation est mon élévation, et mon élévation est mon humiliation. Hillel a aussi enseigné « Ne sois pas sûr de toi jusqu'au jour de ta mort, et ne juge personne tant que tu ne t'es pas trouvé à sa place » (Pirké avot 2.4).

Hillel a grandi dans une famille d'extrême pauvreté. Lorsqu'il devint rabbin, il proclama que tous ceux qui voulaient étudier dans son école pouvaient le faire gratuitement. L'école de Beth Hillel fut la première école gratuite accessible à tout le monde, alors que Shammaï n'acceptait que les riches et ceux qui provenaient de grandes familles juives nobles. C'est sans doute la raison pour laquelle les disciples de Beth Shammaï aimaient humilier et se moquer de ceux de Beth Hillel. Les disciples d'Hillel étaient prêts à s'effacer par humilité devant les disciples de Beth Shammaï (Erouvin 13b).

k) Les pharisiens de la circoncision et les pharisiens de l'immersion (baptême)

Un autre grand débat faisait partie du quotidien des 2 écoles rivales, Beth Shammaï et Beth Hillel : à partir de quel moment un non Juif voulant se convertir peut être considéré comme étant Juif ? Dans ce contexte, se convertir signifie appartenir à Dieu pour avoir part à la résurrection (au monde à venir), pour être sauvé.

Shammaï enseignait qu'un non Juif qui voulait se convertir (être sauvé) devaient d'abord être circoncis et observer la loi (Torah).

Dans Yevamot 46b, Rabbi Yehoshoua de Beth Hillel trancha que si un non juif voulait se convertir au judaïsme, il devait d'abord passer par la purification du mikvé et être immergé (baptisé) ; à partir de ce moment-là il est considéré comme juif, et il peut alors commencer à étudier la Torah et on lui demandait de commencer par observer les commandements de Noé qui sont les suivantes :

- l'interdiction de l'idolâtrie (Genèse 3.5)
- l'interdiction du blasphème (Genèse 9.6 - le meurtre est considéré comme un blasphème puisque c'est porter atteinte à l'image de Dieu, l'homme étant créé à son image)
- l'interdiction du meurtre (Genèse 9.6)
- l'interdiction du sang (Genèse 9.3-4)
- l'interdiction de l'immoralité sexuelle (Genèse 6.1-5)
- l'interdiction du vol (Genèse 2.17)

- l'obligation d'instaurer des cours de justice pour faire respecter ces commandements (Genèse 9.6).

En observant ces commandements le converti devient alors un ben Noa'h (fils de Noé).

Ainsi le processus de conversion se faisait petit à petit, sans étudier trop de détails.

En étudiant la Torah chaque shabbat à la synagogue, ce nouveau converti découvrirait les règles à suivre. Seulement après ces étapes, s'il voulait aller plus loin, il était alors circoncis.

A la circoncision, il prenait l'engagement de se soumettre à toutes les règles de la Torah, ce que Yeshoua confirme aussi dans Matthieu 5.17-20.

Voilà pourquoi Paul dit aussi dans Romains 2.25 « la circoncision est utile si tu mets en pratique la loi » (voir aussi Romains 3.1-2).

Pourquoi selon Beth Hillel l'immersion est prioritaire par rapport à la circoncision :

Hillel enseignait que ce sont là les 3 étapes que Dieu a donné, dans l'ordre, dans le désert.

Première étape : Dans Exode 19.10 Dieu dit à Moïse, « Sanctifie le peuple aujourd'hui, et demain ils laveront leurs vêtements », signe de purification par l'eau, comme Aaron et ses fils se sont lavés avant d'être ordonnés prêtres pour servir dans le tabernacle.

Parallèlement Paul enseigne dans 1 Corinthiens 10.1-2 :

« Frères, je ne veux pas que vous ignoriez que nos pères ont tous été sous la nuée, qu'ils ont tous passé **au travers de la mer**, qu'ils ont tous été **baptisés** en Moïse dans la nuée et dans la mer »

Deuxième étape : Après la purification par l'eau, ils reçurent la Torah, qu'ils ont appris à connaître. Ils ne pouvaient pas la connaître avant de l'avoir reçue, et c'est sur cela qu'Hillel veut attirer l'attention : comment un non juif peut-il accepter la Torah s'il ne la connaît pas ?

Troisième étape : C'est seulement après que les hébreux furent circoncis par Josué, juste avant d'entrer dans la terre promise, car les enfants nés dans le désert n'étaient pas circoncis pour 2 raisons :

- voyager dans le désert était déjà assez pénible, ils ne pouvaient pas ajouter de souffrances supplémentaires
- pour des raisons hygiéniques

Ce conflit entre Beth Shammaï et Beth Hillel se retrouve dans le chapitre 15 des Actes des apôtres. Pourquoi ? Après la mort et la résurrection de Yeshoua, des milliers de Juifs crurent en Yeshoua le nazaréen et sont devenus Juifs nazaréens (Actes ch. 3 et 4, Actes 21.20). Parmi ces Juifs il y avait des sacrificateurs (Actes 6.7), des pharisiens (Actes 15.5) et des chefs de synagogue (Actes 18.8).

Parmi les pharisiens qui crurent en Yeshoua, il y avait, déjà du vivant de Yeshoua, ceux de Beth Hillel. Mais dans Actes 15.1-5, les pharisiens nazaréens dont il est question sont de Beth Shammaï.

C'est avec eux que Paul et Barnabas eurent pas mal de conflits (Actes 15.2). En effet, Paul était un pharisien de Beth Hillel, ayant étudié avec Gamaliel, le petit-fils d'Hillel. Ce sont ces pharisiens de Beth Shammaï que Paul appelle « ceux de la circoncision » (Galates 2.12), version Darby ou Osty (« les circoncis » dans d'autres versions).

Ceux de la circoncision sont donc les nazaréens de Beth Shammaï. C'est pourquoi le conflit se retrouve au sein de la nouvelle secte nazaréenne : Paul et les autres disciples ont le même combat que Yeshoua avec Beth Shammaï.

Quelle opinion vont retenir Jacques le frère de Yeshoua, responsable de l'assemblée de Jérusalem, et les disciples de Yeshoua ?

Il vont adopter à la lettre l'opinion Beth Hillel - cela est confirmé par le Talmud (Yevamot 46b et Sanhedrin 56a).

Actes 15.19-21 C'est pourquoi je suis d'avis qu'on ne crée pas des **difficultés** à ceux des **païens qui se convertissent à Dieu**, mais qu'on leur écrive de s'abstenir des souillures des idoles, de l'impudicité, des animaux étouffés et du sang. Car, depuis bien des générations, Moïse a dans chaque ville des gens qui le prêchent, puisqu'on le lit tous les jours de sabbat dans les synagogues.

On retrouve toutes les interdictions du verset 20 dans la Torah, et elles correspondent aux lois de Noé (voir supra) :

- s'abstenir de l'idolâtrie (Lévitique 17.7-9)
- s'abstenir du sang (Lévitique 17.10-11)
- s'abstenir des animaux étouffés (Lévitique 17.12-16) : il s'agit de pratiques idolâtres
- s'abstenir de l'impudicité (Lévitique 18.1-26)

Ce ne sont donc pas ici de nouvelles règles (halakhot) que les disciples vont prescrire, mais bien celles de Beth Hillel. En effet, Jacques, le frère de Yeshoua précise bien dans ce passage de ne pas créer de difficultés aux nouveaux convertis car Moïse (la Torah) est lue chaque Shabbat à la synagogue, ils auront donc l'opportunité d'apprendre la Torah petit à petit. Jacques dicte ici les étapes que doivent suivre les païens qui se convertissent à Dieu, à savoir 1) observer les lois de Noé, 2) apprendre la Torah chaque shabbat à la synagogue. Remarquons aussi que ni la synagogue ni le shabbat ni l'étude de la Torah (Moïse) ne posent un problème à la première communauté nazaréenne.

1) Les pharisiens qui permettaient le divorce pour n'importe quelle raison

C'est l'un des très rares cas où Yeshoua s'aligne du côté de Beth Shammaï, contre Beth Hillel. Shammaï enseigne qu'un homme ne peut divorcer de sa femme que s'il trouve chez elle quelque chose lié à la nudité :

- façon indécente de s'habiller, promiscuité avec d'autres hommes
- pour cause de sexe (absence de chasteté, adultère)
- si elle refuse systématiquement les rapports intimes
- si la femme ne peut pas avoir d'enfants

Hillel lui était beaucoup plus large dans les raisons pour lesquelles un homme pouvait divorcer.

Voilà pourquoi la question posée à Yeshoua dans Matthieu 19.3-12 est la suivante : « Est-il permis de répudier sa femme pour **un motif quelconque** » ? Il s'agit en fait de la controverse entre Beth Hillel et Beth Shammaï.

A ce sujet Beth Hillel permettait le divorce beaucoup plus facilement que Beth Shammaï. De longues explications en hébreu seraient nécessaires pour comprendre les raisons pour lesquelles Hillel avait cet avis sur le divorce. Ceci dit, cette fois Yeshoua se range du côté de Beth Shammaï, alors que ses disciples pensaient qu'ils trancheraient de nouveau comme Beth Hillel. Ce ne fut pas le cas, d'où la réaction des disciples :

Matthieu 19.10 Ses disciples lui dirent: Si telle est la condition de l'homme à l'égard de la femme, il n'est pas avantageux de se marier.

Ce n'est pas le seul cas où Yeshoua se range du côté de Beth Shammaï, qui ne l'oublions pas est le tenant de la rigueur de la loi. Il suffit de lire Matthieu chapitres 5, 6 et 7 pour se rendre compte que Yeshoua peut aussi être très rigoureux. Il va même encore plus loin que Shammaï dans la rigueur lorsqu'il adopte quelques halakhot esséniennes.

1) La halakha des serments

Matthieu 5:33-37 Vous avez encore appris qu'il a été dit aux anciens: Tu ne te parjureras point, mais tu t'acquitteras envers le Seigneur de ce que tu as déclaré par serment. Mais moi, je vous dis de ne jurer aucunement, ni par le ciel, parce que c'est le trône de Dieu; ni par la terre, parce que c'est son marchepied; ni par Jérusalem, parce que c'est la ville du grand roi. Ne jure pas non plus par ta tête, car tu ne peux rendre blanc ou noir un seul cheveu. Que votre parole soit oui, oui, non, non; ce qu'on y ajoute vient du malin.

Yeshoua rejoint ici la halakha des Esséniens :

Geniza A, Col.15 lignes 1-3 : « [Un homme ne] jurera pas par Aleph et Lamed (Elohim) ni par Aleph et Dalet (Adonai) mais par les vœux de ceux qui entrent dans l'alliance. Il ne mentionnera pas la Loi de Moïse, parce que le nom de Dieu y est écrit en entier, et s'il jure par elle puis commet un péché, il aura profané le Nom Divin. »

2) La halakha des voyages

Matth. 10:9-11 N'acquerez ni or, ni argent, ni monnaie de bronze pour l'emporter à la ceinture, ni sac pour la route, ni deux tuniques, ni sandales, ni bâton, car l'ouvrier mérite sa nourriture. Dans toute ville ou tout village où vous entrerez, informez-vous pour savoir s'il s'y trouve quelqu'un qui est digne, et demeurez chez lui jusqu'à ce que vous partiez.

Luc 22:36-38 Et il leur dit: Maintenant, au contraire, que celui qui a une bourse la prenne et que celui qui a un sac le prenne également, que celui qui n'a point d'épée vende son vêtement et achète une épée. (...) Ils dirent : Seigneur, voici deux épées. Et il leur dit : C'est assez.

Ici Yeshoua rejoint encore les Esséniens, voir Les Guerres des Juifs de Josèphe 2:8:4 (version anglaise, traduction libre) :

« Ils (les esséniens) n'ont pas de ville propre, mais beaucoup d'entre eux vivent dans chaque ville ; et si l'un d'entre eux vient d'un autre lieu, ce qu'ils possèdent est à disposition de celui-ci, comme si c'était à lui ; et il entre chez ceux qu'il n'a jamais connu auparavant, comme s'il les connaissaient depuis longtemps. **C'est pourquoi ils n'emportent rien lorsqu'ils voyagent dans des régions éloignées, mais ils prennent néanmoins leurs armes avec eux, par crainte des voleurs (...)** »

On voit dans ce passage que la mise en commun de tous les biens était une halakha essénienne.

C'est ainsi que le Talmud et l'histoire (Flavius Josèphe, les documents de la Mer Morte) peuvent venir nous éclairer au sujet des disputes pharisiennes que nous rencontrons dans les évangiles : il ne s'agit là que de polémiques entre Hillel et Shammaï. L'entièreté du chapitre 23 de Matthieu en est un exemple. L'intégralité des disputes que nous trouvons dans les évangiles se retrouvent dans le Talmud.

Yeshoua, le maître des halakhot

Jean 3 :1-2 Mais il y eut un homme d'entre les pharisiens, nommé Nicodème, un chef des Juifs, qui vint, lui, auprès de Yeshoua, de nuit, et lui dit: Rabbi, nous savons que tu es un docteur venu de Dieu; car personne ne peut faire ces miracles que tu fais, si Dieu n'est avec lui.

Un des chefs pharisiens dit à Yeshoua : « Nous savons que tu es un docteur venu de Dieu ». Il est clair que Yeshoua le nazaréen est un grand maître en matière halakhique. La halakha (marche à suivre) nazaréenne est composée d'halakhot :

- pharisiennes hilléliennes
- pharisiennes shammaïennes
- pharisiennes galiléennes
- esséniennes

Sans oublier celles que Yeshoua en tant que rabbi, chef et maître de la communauté nazaréenne, a instauré lui-même. En effet, nous lisons souvent dans les évangiles des passages où Yeshoua dit « Vous avez appris qu'il a été dit (...) Mais moi je vous dis (...) », instaurant ainsi ses propres halakhot.

Yeshoua est le seul rabbi qui a pu rassembler dans le cercle de ses 12 disciples toutes les sectes juives. En effet, Jacques et Jean fils de Zébédée, André et Pierre sont esséniens. Matthieu Levy, qui récolte les taxes pour le temple, est sadducéen. Judas et Simon le cananite sont zélotes (de « kénani » = le zélé) . Les pharisiens sont Philippe, Barthélémy, Thomas, Jacques et Thaddée (les scribes faisant partie des pharisiens)².

Après avoir rassemblé les 12 disciples qui représentent symboliquement les 12 tribus et donc Israël, Yeshoua a réussi à créer un équilibre parfait entre miséricorde et rigueur de la Torah, par le biais de ses halakhot.

Matthieu 23.23 (...) vous laissez ce qui est plus important dans la loi, **la justice, la miséricorde et la fidélité**: c'est là ce qu'il fallait pratiquer, sans négliger les autres choses.

² Voir l'annexe pour plus de détails sur les sectes d'origine des apôtres.

Il accepte et enseigne toutes les sectes juives qui sont représentées par les Douze comment observer la Torah. Avec la secte nazaréenne, Yeshoua parvient à rassembler Israël et toutes les sectes juives en un seul groupe, pour faire la volonté de Dieu, être un comme lui est un, laissant ainsi un message silencieux, puisque les actes crient plus fort que les mots. Moi, Yeshoua, je suis celui qui rassemble tout Israël.

Rappelons-nous quelques paroles du Messie : Je ne suis venu que pour les brebis perdues de la maison d'Israël. Je suis le bon berger. J'ai encore d'autres brebis qui ne sont pas de cette bergerie. Celles-là, il faut aussi que je les amène. Il y aura un seul troupeau, un seul berger. Afin que tous soient un.

Allez, faites de toutes les nations des disciples.

La 3^e partie de l'étude traitera de « Yeshoua et le Talmud ».

MICCICHE Francesco
miccichef@yahoo.fr

Les droits de diffusion, reproduction, représentation et d'exploitation du contenu de cet article, restent propriétés de leur auteur. Aucun contenu ne peut être reproduit ou transmis, même partiellement, sous aucune forme, sans avoir eu préalablement l'autorisation écrite de l'auteur. Pour toute demande, merci de nous contacter.

Annexe³ : Secte d'origine probable des apôtres

André

Jean 1.37-40 : André est disciple de Jean Baptiste.

Jean Baptiste étant lui-même d'origine essénienne à cause de sa prédication dans le désert, de l'importance donnée à la Tévila (baptême). De plus, l'apocryphe protévangile de Jacques 16 :3-8, relate que sa mère l'a caché dans une caverne dans le désert pour le soustraire au massacre des enfants ordonné par Hérode. Or Flavius Joseph décrit les esséniens comme récupérant et élevant les enfants que les parents abandonnaient (Guerres des Juifs).

Donc, André était d'origine essénienne.

Pierre

Matthieu 4.18 et Jean 1.41-42 : Son frère est Pierre, probablement lui-même « essénien » car frère d'André (les familles appartenaient normalement à la même secte), de plus Pierre est décrit comme portant une épée (Jean 18.10), ce qui est une caractéristique des esséniens de voyager armés (voir Flavuis Joseph cité page 43 de l'étude).

Jacques et Jean

Matthieu 4.21, Marc 1.19 et Luc 5.10 : Jacques et Jean, fils de Zébédée, sont associés de Simon. Donc probablement de la même secte.

Matthieu 20.20-23 et Luc 22.24 : Dans Matthieu, la mère des fils de Zébédée demande que ses fils soient à droite et à gauche de Yéshoua. Dans Luc, nous comprenons que cela signifie de donner aux apôtres un rang dans la « hiérarchie » de la Kéhilah. Cela se réfère d'une tradition essénienne décrite dans le Manuel de Discipline (ou Rouleau de la Règle) 1QS 6.8-11, selon laquelle chaque membre de la communauté est renseigné sur la place qu'il occupe dans la hiérarchie.

Marc 3.17 : Yeshoua les surnomme fils de la fureur/tonnerre, ce qui correspond bien au caractère essénien.

Matthieu

Matthieu 9.9 et Marc 2.14 : Matthieu est péager et lévite, ce qui était la marque des Sadducéens, puisqu'ils étaient lévites et servaient l'autorité romaine, notamment en prélevant des impôts.

Il est donc probablement Sadducéen.

Simon

Matthieu 10.4, Simon est surnommé « Cananite » de l'Hébreu « Kénani » : le Zélote.

Simon était donc un Zélote.

³ Cet annexe a été rédigée par Ezra ben Yossef

Judah

Matthieu 10.4, Judah est surnommé l'Iscaïote. Ce mot est difficile à comprendre. Selon certains, ce la signifie l'Ish Kariot, « l'homme de Kariot ». Mais un ancien manuscrit biblique du 16^{ème} siècle transcrit Judah Sicariot. Les Sicaires étaient le nom que les Romains donnaient aux Zélotes du nom de leurs couteaux.

Judah était donc probablement Zélote. Les Zélotes étant des bandits, on comprend pourquoi Judah se comporte en voleur et en traître (Matthieu 16.15 et Jean 12.4-6).

Philippe, Barthélemy, Thomas, Jacques Ben Alphée et Thadée

Matthieu 10.3 : Ils sont probablement pharisiens comme Yeshoua, et c'est probablement pour cela qu'on ne leur donne pas de caractéristiques particulières.

Remarque : Dans la liste de Matthieu 10.2-4, Marc 3.16-19 et Luc 6.14-6 : Les apôtres sont divisés en 3 catégories : les 4 premiers cités sont les esséniens, les deux derniers sont les Zélotes, et les 6 du milieu sont les Pharisiens, hormis Matthieu qui est peut-être Sadducéen.